



Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne  
Bureau de la Vie Associative

**2014 DDCT 93** Demande de subvention (12 500 euros) sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement du Café Inter-âges (12e).

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La commission des finances de l'Assemblée nationale, par le biais de la réserve parlementaire de Madame Sandrine Mazetier, Députée de Paris, a accepté le principe d'une subvention exceptionnelle de 12 500€ au titre du financement des dépenses d'investissement du Café Inter-âges.

Le Café Inter-âges est une commission des conseils de quartiers, proposant aux habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, notamment aux plus âgés, des rencontres et activités régulières, dans le cadre d'un programme bi mensuel.

Ces activités se déroulent dans un local situé au 50 rue du Sahel 75012 Paris, selon les termes d'une convention passée entre ICF La Sablière et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

En 2013, cette commission a réalisé plus de vingt rendez-vous avec une moyenne de 15 à 30 participants, touchant une centaine d'habitants.

Accompagnée par le Pôle démocratie locale au sein de la mairie d'arrondissement, cette commission contribue ainsi à maintenir un lien social avec les séniors de l'arrondissement, mais aussi à penser une ville mieux adaptée aux aînés.

Cette aide exceptionnelle et non reconductible permettra à la collectivité de doter le Café Inter-âge de matériels utiles à son fonctionnement régulier et de réaliser les opérations prescrites par le Café pour adapter l'espace public aux séniors. Une dépense d'investissement est ainsi prévue à hauteur de 25 000€.

Il appartient à la collectivité de solliciter le versement de la subvention de 12 500€ qui contribue au financement de cet investissement.

Pour cela, il convient de prévoir une délibération autorisant Madame la Maire à effectuer cette demande et de constituer un dossier précisant la nature des travaux et des dépenses d'équipement faisant l'objet de la subvention, les devis et le plan de financement afférents.

La somme de 12500€ sera inscrite en recette sur le budget d'investissement municipal à la DDCT, chapitre 13, nature 1321 fonction v020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2014 DDCT 93** Demande de subvention (12 500 euros) sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement du Café Inter-âges (12e).

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de solliciter une subvention de 12 500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno JULLIARD au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter une subvention de 12 500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement du Café Inter-âges du 12eme arrondissement

Article 2 : La somme de 12 500 euros sera inscrite en recette sur le budget municipal d'investissement de la DDCT au chapitre 13, nature 1321, fonction V020.